



Contact Isabelle Hauguel 06 31 67 49 39
aglbo14@gmail.com

Inscriptions

samedi 5 septembre : salle Victor Lorier de 9h à 12h,

GYM DYNAMIQUE jeudi 14h	85 €
PILATES mardi 19h	85 €
YOGA mercredi 18h15 et 20h	125 €
TAÏ CHI CHUAN jeudi 10h	125 €
MARCHE NORDIQUE mercredi 18h	85 €
SOPHROLOGIE jeudi 18h15 et 19h30	165 €
RANDONNEE (gratuit si autre activité)	10 €

DROIT D'ENTREE 5€ inclus dans le tarif

Remise individuelle 2 activités ou plus : -20€

Les activités auront lieu au Studio sauf yoga (Putot en bessin)



NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

Activité	Tarif	Horaire	Montant
YOGA	125		
GYM / PILATES	85		
Marche nordique	85		
TAÏ CHI CHUAN	125		
SOPHROLOGIE	165		
RANDONNEE	10		
Séance d'essai (à déduire de l'inscription)	10		
REMISE			
TOTAL			

Chèque..... Espèces Chèques vacances.....

Facture J'ai lu et accepté le règlement intérieur

Date et signature :

Règlement intérieur

Art. 1 : Le règlement intérieur est établi, modifié si besoin, et approuvé par le Conseil d'Administration.

Art. 2 : Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion, le dater et le signer.

Pour les mineurs, le bulletin devra être rempli par le représentant légal, qui devra le mentionner sur le bulletin d'adhésion.

Les remises pour activités multiples sont **individuelles**.

La cotisation et le droit d'entrée sont individuels et doivent être réglés lors de l'inscription. Ils sont **non remboursables**.

Art. 3 : Chaque adhérent peut contacter le CA pour tout problème ou question concernant l'activité à laquelle il participe. Soit directement auprès d'un membre du CA. Soit aux adresses suivantes : AGLBO mairie, 1 rue de Bayeux Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue , ou aglbo14@gmail.com

Art.4 : Chaque adhérent à jour de sa cotisation de l'année en cours, peut demander à consulter les statuts.

Art. 5 : Le fichier des adhérents est à usage interne de l'association. Il ne comporte que les coordonnées utiles à savoir : nom*,prénom*, date de naissance* (*seules données transmises obligatoirement à l'assurance), adresse postale, numéro de téléphone fixe et/ou portable, email (perso, pro ou autre).

Les adhérents devront signaler à l'association tout changement de coordonnées.

Les adresses email serviront **uniquement** à l'envoi des informations internes (randonnées, suppression de cours, convocation AG, ...). Dans un soucis écologique, l'AGLBO veut limiter les convocation «papier».

Art.6 : Tout adhérent doit respecter le règlement interne du Studio : porte d'entrée fermée, utilisation de la sonnette d'appel, pas de vélos dans les locaux, respect de la salle. Il est important de signaler que le non respect du règlement du Studio peut entraîner la suppression des cours.

Règlement intérieur

Art. 1 : Le règlement intérieur est établi, modifié si besoin, et approuvé par le Conseil d'Administration.

Art. 2 : Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion, le dater et le signer.

Pour les mineurs, le bulletin devra être rempli par le représentant légal, qui devra le mentionner sur le bulletin d'adhésion.

Les remises pour activités multiples sont **individuelles**.

La cotisation et le droit d'entrée sont individuels et doivent être réglés lors de l'inscription. Ils sont **non remboursables**.

Art. 3 : Chaque adhérent peut contacter le CA pour tout problème ou question concernant l'activité à laquelle il participe. Soit directement auprès d'un membre du CA. Soit aux adresses suivantes : AGLBO mairie, 1 rue de Bayeux Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue et Mue , ou aglbo14@gmail.com

Art.4 : Chaque adhérent à jour de sa cotisation de l'année en cours, peut demander à consulter les statuts.

Art. 5 : Le fichier des adhérents est à usage interne de l'association. Il ne comporte que les coordonnées utiles à savoir : nom*,prénom*, date de naissance* (*seules données transmises obligatoirement à l'assurance), adresse postale, numéro de téléphone fixe et/ou portable, email (perso, pro ou autre).

Les adhérents devront signaler à l'association tout changement de coordonnées.

Les adresses email serviront **uniquement** à l'envoi des informations internes (randonnées, suppression de cours, convocation AG, ...). Dans un soucis écologique, l'AGLBO veut limiter les convocation «papier».

Art.6 : Tout adhérent doit respecter le règlement interne du Studio : porte d'entrée fermée, utilisation de la sonnette d'appel, pas de vélos dans les locaux, respect de la salle. Il est important de signaler que le non respect du règlement du Studio peut entraîner la suppression des cours.